

**Rapport du Président**

Commission Permanente du  
vendredi 18 décembre 2015

9<sup>ème</sup> **Commission**  
N° CP-2015-11-9-1

**Service instructeur**  
DECS - Service des actions sportives

**Service consulté**

**CENTRE SPORTIF REGIONAL ALSACE**

□

**AVENANT A LA CONVENTION CADRE TRIENNALE DE SOUTIEN A M2A POUR  
L'EXPLOITATION DU CENTRE SPORTIF REGIONAL ALSACE A MULHOUSE**

Résumé : La convention cadre triennale de soutien à m2A pour l'exploitation du Centre Sportif Régional de Mulhouse prévoit une subvention d'investissement à verser sur 2 exercices : 350 000 € en 2015 et 250 000 € en 2016.

Le programme de travaux ayant pris du retard, le présent rapport vous propose un avenant à la convention décalant d'un an le versement de ces subventions, permettant ainsi de s'adapter à la réalité des travaux, soit 350 000 € en 2016 et 250 000 € en 2017 au plus tard.

La Commission Permanente du 13 mars 2015 a validé le principe d'accompagner Mulhouse Alsace Agglomération dans la mise en œuvre du projet de développement du Centre Sportif Régional Alsace, dont le transfert de gestion au bénéfice de cette collectivité est intervenu au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

La convention cadre triennale (2015-2017) signée à cette fin prévoit notamment un accompagnement du Département pendant 2 ans (2015 et 2016) pour la réalisation de travaux d'investissement, avec un échéancier de 350 000 € en 2015 et 250 000 € en 2016.

Comme le prévoit la convention, nous avons donné notre accord sur la nature du programme de travaux, prévu pour 2015, qui nous a été transmis par m2A au printemps dernier : il s'agit de la rénovation des chambres de l'internat, des espaces « récupération » et « bar », de l'habillage de l'auditorium, du remplacement des pistes d'escrime et de la mise aux normes des ascenseurs.

Les services de m2A nous ont toutefois récemment informés que l'ampleur des travaux a nécessité la rédaction d'un programme et la passation d'un marché engagé en 2015, pour des travaux qui seront réalisés en 2016.

En conséquence, la subvention de 350 000 € prévue en 2015 ne peut pas être versée, comme initialement fixée dans la convention, en 2015. Dans le même sens, ce décalage

dans la réalisation des travaux initialement envisagés en 2015 entraînera également un différé en 2017 des travaux qui auraient dû être subventionnés en 2016.

C'est pourquoi, je vous propose, en m'appuyant sur l'article VII-1 de la convention initiale, un avenant venant modifier les modalités de versement de nos subventions d'investissement, permettant de s'adapter à la réalité des travaux, de la manière suivante : 350 000 € en 2016 (au lieu de 2015) et 250 000 € au plus tard en décembre 2017 (au lieu de 2016).

En conclusion, je vous prie de bien vouloir approuver l'avenant à la convention cadre triennale de soutien à m2A pour l'exploitation du Centre Sportif Régional Alsace de Mulhouse modifiant les modalités de versement des subventions d'investissement accordées au titre des années 2015 et 2016, annexé au présent rapport, et m'autoriser à le signer.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Straumann', with a horizontal line underneath it.

Eric STRAUMANN